



## Litige entre collègues fausse déclaration

Par **Julie97133**, le **08/01/2016** à **06:49**

Bonjour,

Je vais résumer rapidement la situation pour vous aider dans votre réponse.

J'ai été embauché en tant que responsable d'une boutique où il y avait 2 vendeuses. Dès la première semaine ça a été très compliqué et une des vendeuses m'a insulté !

J'ai fait un rapport elle a été licenciée pour faute grave (à noter que ça faisait 2 ans que mon employeur voulait la licencier !)

Bien sûr elle les attaque aux prud'hommes et a fait faire une fausse attestation à l'autre vendeuse qui dément le fait qu'elle m'ait insulté ! ( c'était la seule témoin! )

Selon mon employeur ils ne peuvent rien faire à cause de cette fausse déclaration.

Ma question est est-ce qu'elle peut ensuite se retourner contre moi ?

Est-ce que ça reste sa parole contre la mienne ou est-ce que la fausse déclaration peut me porter préjudice ?

Même si elle est faite par une collègue "amie" !!!

Est-ce que je dois porter plainte pour diffamation ?

Merci d'avance pour votre réponse je suis inquiète !

Par **P.M.**, le **08/01/2016** à **09:22**

Bonjour,

Je ne vois pas à quel titre, la vendeuse licenciée pourrait se retourner contre vous sauf si vous avez rédigé une attestation contre elle qu'elle conteste en déposant plainte pour dénonciation calomnieuse...

Je ne vois pas où il y aurait diffamation en tout cas publique même si vous aviez la preuve de sa contestation mais aussi de ses propos que vous dites insultants...